



RASSEMBLEMENT HARKI COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU SAMEDI 15 AOUT 2020 A PERTUIS (84)

Dans la continuité de la dernière réunion qui s'est tenue à Rivesaltes le 4 juillet dernier, nos amis de la région de Pertuis ont souhaité organiser une rencontre entre les militant(e)s de la cause Harki sur les deux thèmes qui nous sont chers, la Mémoire et la Réparation.

Différents départements étaient représentés, principalement de la Région PACA avec également deux membres du Collectif Justice pour les Harkis qui ont fait le déplacement de la Drôme et de l'Isère.

Après un premier tour de table qui a permis à chaque participant(e) de se présenter, les discussions ont démarré sur les moyens les plus efficaces dont nous disposons pour nous faire vraiment entendre des pouvoirs publics sur les revendications légitimes que nous portons depuis tant d'années.

Les participants se sont tous accordés à dire que les représentants de l'Etat continuent de miser sur la division du mouvement associatif Harki et notre incapacité à peser véritablement sur les décisions politiques à prendre pour reconnaître officiellement toutes les fautes lourdes commises et, in fine, réparer, à sa juste valeur, tous les préjudices subis.

Le constat a aussi été fait sur le caractère borné de certaines personnes qui s'autoproclament porte-parole de notre communauté de destin et leur attitude anti-démocratique ; nous avons pu le vérifier, une fois de plus, à l'occasion d'une réunion avec une faible assistance organisée dernièrement à La Grande Motte où un porte-parole national a été désigné dans des conditions rocambolesques. Nous avons eu droit, par la suite, à une rencontre avec les mêmes « représentants » et le ministre de l'Intérieur (qui n'a aucune prérogative sur le dossier Harki) où nous avons appris qu'un « rapport corrigé sur les doléances harkies » lui avait été remis. Tout cela sans aucune concertation avec les militants engagés, eux-aussi, dans le combat pour la Vérité et la Justice et sans informer qui que ce soit du contenu de ce « rapport ».

Ces méthodes qui perdurent, malheureusement, depuis de nombreuses années, n'ont jamais fonctionné, tout simplement parce que les pouvoirs publics connaissent parfaitement tous ces dysfonctionnements et notre représentativité toute relative.

Il convient donc de réfléchir aux autres moyens dont nous disposons pour obliger les représentants de l'Etat à engager une véritable négociation sur la Reconnaissance des fautes commises et la Réparation intégrale de tous les préjudices subis.

Comment parvenir à fédérer toutes les énergies qui se manifestent ici et là, en évitant tous les travers que nous connaissons encore avec le mouvement associatif Harki ?

Nous rassembler et agir collectivement, non pas sous la houlette d'un grand chef qui représenterait une très hypothétique fédération d'associations fantômes, mais plutôt autour de projets d'actions communes, avec des décisions prises collégalement, nous semble la solution la plus à même de créer ce rapport de forces qui nous fait tant défaut, à l'heure actuelle.

Les actions juridiques menées sur plusieurs fronts (Tribunal administratif, Pénal, Juridictions internationales ou ayant compétence universelle) ont été présentées lors de cette rencontre à Pertuis et l'ensemble des participants qui se sont exprimés à tour de rôle a opté pour ce type d'actions plus fédératrices et sûrement plus efficaces.

Nous rappelons que l'objectif premier est d'obliger les représentants de l'Etat à ouvrir de vraies négociations sur les sujets qui nous intéressent.

Si ces derniers ne souhaitent toujours pas écouter nos demandes d'indemnisation qui sont incontestables, alors, nous utiliserons l'arme juridique.

Nous avons indiqué lors de cette rencontre en quoi consistent ces actions juridiques :

- Réparation des préjudices subis (préjudice moral, souffrances psychiques, discriminations et atteintes au principe d'égalité, perte du patrimoine immobilier, perte de chance du fait du refus de l'Etat de faire bénéficier à nos parents des dispositifs de réinstallation prévus par la loi du 26 décembre 1961, difficultés d'insertion professionnelle des enfants dues aux conditions d'accueil, etc...).

Ces demandes de réparation se font devant les Tribunaux Administratifs après l'envoi au ministre compétent d'une requête préalable en indemnisation. L'administration a deux mois pour répondre. En cas de réponse négative ou de non réponse, nous disposons d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le T.A. dont nous dépendons.

Les recours devant ces T.A. sont des requêtes individuelles (chaque Harki, conjoint ou ex-conjoint, veuve ou enfant de Harki déposera un dossier à son nom. A noter qu'un enfant de Harki peut agir en qualité d'ayant cause pour un ou ses parents décédés) mais elles seront gérées collectivement par notre groupe de manière à être plus efficaces.

Important : les recours devant les juridictions administratives sont des procédures écrites. L'avocat ne plaide pas comme devant une autre juridiction.

La particularité de cette procédure et le nombre de requérants que nous serons capables de convaincre diminueront considérablement les frais de justice.

- Demande de pension d'invalidité pour les personnes civiles ou militaire au titre des souffrances psychiques ou des violences de guerre endurées.

- Plainte contre la France pour crimes ou complicité de crimes contre l'Humanité.

La saisine de juridictions internationales ou de tribunaux ayant une compétence universelle est à l'étude

Certains participant(e)s ont fait d'autres propositions d'actions qui peuvent compléter celles que nous envisageons au plan juridique :

- boycotter la cérémonie officielle du 25 septembre en se rendant dans les cimetières où sont enterrés les Harkis pour leur rendre un hommage plus sincère.

L'inconvénient souligné par un des participants réside dans le risque de nous couper des représentants de l'Etat qui pourraient considérer que tout dialogue est impossible avec les militants de la cause Harki.

- préparer des actions "spectaculaires" pouvant être médiatisées (blocage de voies ferrées, de péages d'autoroutes...). Quel impact ? Le relais des médias n'est pas assuré, nous le voyons aujourd'hui avec des actions qui sont menées sur des péages autoroutiers à Manosque ou à Maubeuge... Ces actions sporadiques ne suffiront pas à obliger le gouvernement à négocier.

- chercher des soutiens extérieurs à notre groupe social : associations d'anciens combattants qui pourraient surtout nous aider dans le cadre de nos actions portant sur la Mémoire.

Débats plutôt vifs sur le soutien des associations de Pieds-Noirs : la majorité des participants n'est pas vraiment convaincue, à plus forte raison, que nous savons tous qu'ils n'ont jamais véritablement aidé nos parents pour qu'ils puissent bénéficier, eux-aussi, des lois de réinstallation et d'indemnisation, en leur qualité juridique de Rapatrié...

- réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour le financement des actions au pénal pour la complicité de crimes contre l'Humanité et devant des juridictions extraterritoriales mais aussi aux frais en lien avec l'organisation des différentes réunions que nous organiserons.

Nous avons également évoqué la Mémoire collective Harki et les projets en cours ou à venir.

Là aussi, nous devons agir ensemble pour permettre à ces initiatives d'aboutir, qu'il s'agisse d'actions locales (projet de conservatoire national de la Mémoire Harki initié par l'association « Mémoire du camp du Logis d'Anne ») dont l'objectif est de préserver les lieux de mémoire ou de projets de portée nationale (création d'une fondation Harki, Monument national...).

Une réflexion commune devra également être menée sur la convergence et la réconciliation des mémoires avec tous les autres groupes porteurs de mémoire concernés.

Nous tenons à souligner la participation d'une personne, extérieure à notre communauté, à cette rencontre de Pertuis, qui soutient notre cause et qui démontre ainsi cette nécessité de travailler à ce rapprochement des mémoires. Nous la remercions vivement pour son apport aux discussions que nous menons.

Un dernier tour de table a été proposé où chaque participant(e) a exprimé son soutien au projet de rassemblement basé sur ces actions juridiques tel qu'il a été présenté.

La proposition faite par une participante de rédiger une charte à faire signer par toutes les personnes qui veulent s'engager dans ce projet a été actée.

Cela permettra d'entériner l'adhésion de chacun(e) d'entre nous à ce projet qui a pour ambition de nous rassembler et d'agir collectivement.

FIN DE REUNION A 19 H

Nous tenons à redire que les militants engagés dans cette démarche sont prêts à participer et animer des réunions dans toutes les régions où se trouvent des personnes intéressées par ce projet fédérateur.

CONTACTS :

- Abd El Kader MOKHTARI Tél. 06 24 42 53 83
- Ahmed OURAMDANE Tél. 06 77 96 78 54
- Zohra ARIDJ E-mail : zohra.aridj@outlook.fr
- Fatima MELLOULI E-mail : relizeane@gmail.com

Un grand merci à Marco, Rezig, Mohamed, H'mida, Miloud, Fathia et celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée d'information et d'échanges qui fut aussi un grand moment convivial et fraternel.